Informations de base

1994/0080(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Programme spécifique de recherche RDT: technologies et services avancés de communications (1994-1998) **Subject** 3.30.03 Télécommunications, transmission de données, téléphonie	

Acteurs principaux

Conseil de l'Union européenne	**Formation du Conseil**	**Réunions**	**Date**
	Affaires économiques et financières ECOFIN	1781	1994-07-27

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
30/03/1994	Publication de la proposition législative	COM(1994)0068	Résumé
21/04/1994	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
26/04/1994	Vote en commission		Résumé
03/05/1994	Débat en plénière		
03/06/1994	Publication de la proposition législative modifiée	COM(1994)0243	Résumé
27/07/1994	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
27/07/1994	Fin de la procédure au Parlement		
26/08/1994	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1994/0080(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Règlement du Parlement EP 170 Traité CE (avant Amsterdam) E 130I-p4
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ENER/3/05539

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A3-0303/1994 JO C 205 25.07.1994, p. 0006	26/04/1994	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T3-0426/1994 JO C 205 25.07.1994, p. 0232-0348	05/05/1994	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1994)0068	30/03/1994	Résumé
Proposition législative modifiée	COM(1994)0243	03/06/1994	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0758/1994 JO C 295 22.10.1994, p. 0077	02/06/1994	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES1019/1994 JO C 393 31.12.1994, p. 0117	14/09/1994	

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Décision 1994/0572 JO L 222 26.08.1994, p. 0035	Résumé

Programme spécifique de recherche RDT: technologies et services avancés de communications (1994-1998)

1994/0080(CNS) - 02/06/1994 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité approuve, d'une manière générale, la proposition de la Commission et, en particulier le contenu scientifique et technique du programme spécifique à l'examen. Ceci étant dit, le Comité estime qu'il est nécessaire d'apporter certaines modifications aux propositions de la Commission, afin que le programme qui sera arrêté par le Conseil puisse contribuer effectivement à la réalisation des objectifs poursuivis avec l'adoption du quatrième

programme-cadre, tout en tenant également mieux compte de la situation économique et sociale à laquelle l'Union européenne doit faire face. Le Comité est ainsi d'avis que dans les circonstances actuelles, et pour faciliter le redressement économique des pays de l'Union européenne dans les délais les plus brefs possibles et créer des emplois, il est indispensable de mettre l'accent sur des actions pratiques susceptibles d'être réalisées et diffusées rapidement, en révisant à la baisse de manière raisonnable les actions précédentes dans le domaine de la recherche fondamentale, compte tenu de leur faible capacité en matière de retour d'investissement et de leur longue période de maturation.

Programme spécifique de recherche RDT: technologies et services avancés de communications (1994-1998)

1994/0080(CNS) - 27/07/1994 - Acte final

Le Conseil a arrêté la décision adoptant le programme spécifique de RDT dans le domaine des technologies et services avancés de communication pour la période allant du 27.7.1994 au 31.12.1998. Le montant estimé nécessaire pour l'exécution du programme s'élève à 630 millions d'écus. La répartition indicative de ce montant est la suivante (en millions d'écus): Services multimédias numériques interactifs: 162 Mécus; Technologies photoniques: 104 Mécus; Réseaux à grande vitesse: 75 Mécus; Mobilité et réseaux de communications personnelles: 115 Mécus; Intelligence dans les réseaux et ingégnierie des services: 100 Mécus; Qualité, sécurité et fiabilité des services et systèmes de communications: 31 Mécus.

Programme spécifique de recherche RDT: technologies et services avancés de communications (1994-1998)

1994/0080(CNS) - 03/06/1994 - Proposition législative modifiée

La proposition modifiée de la Commission retient les amendements du Parlement européen ayant trait: aux délais de mise en oeuvre du programme (les premiers engagements de crédits seront effectués dans un délai maximal de douze mois suivant l'adoption du programme); aux efforts pour simplifier, améliorer et rendre plus transparentes les procédures; aux dépenses de personnel et de fonctionnement; à la mention des perspectives financières; à la nécessité de procéder à des recherches portant sur l'impact social des technologies et services avancés de communication et sur les interactions entre le citoyen et l'infrastructure de l'information; à l'importance d'un accès aussi large que possible des citoyens aux nouvelles infrastructures de l'information. La Commission n'a pas retenu les amendements relatifs à la comitologie, à la coopération internationale (extension du mandat de négociation de la Commission aux pays du Bassin méditerranéen) et à la priorité systématique en faveur des PME lors de la sélection des projets.

Programme spécifique de recherche RDT: technologies et services avancés de communications (1994-1998)

1994/0080(CNS) - 30/03/1994 - Document de base législatif

La proposition de décision vise à établir un programme spécifique de recherche et de développement technologique et de démonstration dans le domaine des technologies et des services avancés de communications pour la période 1994-1998. - Montant estimé nécessaire: 630 millions d'écus. - Objectif général du programme: la mise au point de systèmes et de services de communication avancés qui contribuent au développement économique et à la cohésion sociale en Europe, compte tenu de l'évolution rapide des technologies, des changements qui s'opèrent sur le plan réglementaire, et des possibilités qui s'offrent pour le développement de réseaux et de services transeuropéens avancés. Les principales activités de développement technologique se situeront dans les six domaines de recherche suivants: - Services multimédias et interactifs; - Technologies photoniques; - Réseaux à grande vitesse; - Mobilité et réseaux de communications personnelles; - Intelligence dans les réseaux et ingénierie des services; - Qualité, sécurité et fiabilité des services et des systèmes de télécommunications. La participation au programme est ouverte, avec un soutien financier de la Communauté, à toutes les entités juridiques établies dans la Communauté ou dans un pays associé, suite à un accord conclu avec ledit pays tiers, ainsi qu'au Centre commun de recherche. Le programme sera réalisé au moyen d'actions à frais partagés, d'actions concertées, de mesures spécifiques et de mesures d'accompagnement relatives à la coopération internationale, à la diffusion des résultats et à la formation des chercheurs et utilisateurs. La Commission est autorisée à ouvrir des négociations, en vue de la conclusion d'accords internationaux avec des pays tiers européens afin de les associer à tout ou partie du programme.